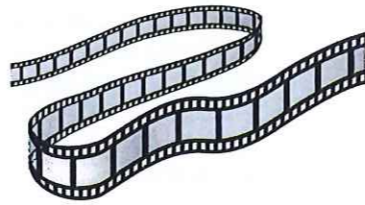


Manifestations

Vendredi 24 novembre
Ciné Sologne : « Otez-moi d'un doute »
Un film de Carine Tardieu
20h30 Maison des Associations
Séance organisée par l'UCPS et le Pot aux Fêtes



Samedi 25 novembre
Sainte Barbe
Amicale des Sapeurs-Pompiers

Samedi 2 décembre
Au profit du « Téléthon »
à la Maison des Associations
20h30 spectacle avec la Chorale « Ménestrellia »
et « L'atelier des copains ». Entrée 4,00 €



Samedi 16 décembre
20h30 Église Notre Dame
Concert de Noël,
Chorale « Ménestrellia »



Vendredi 22 décembre
Ciné Sologne **deux films** au programme
à la Maison des Associations
Séances organisée par l'UCPS et le Pot aux Fêtes

17h30 « LE PETIT SPIROU »

Un film de Nicolas BARY
Avec Pierre RICHARD, François DAMIENS,
Natacha RÉGNIER, Gwendolyn GOURVENEZ,
Philippe KATERINE et ARMELLE

20h30 « L'ÉCOLE BUISSONNIÈRE »

Un film de Nicolas VANIER
Avec François CLUZET, Jean SCANDEL,
Éric ELMOSNINO, François BERLÉAND et
Valérie KARSENTI



La vie à MENESTREAU en Vilette



Feuilleton
municipal
d'information
N° 152

novembre 2017

MAIRIE

35 place du 11 novembre
Ouverture :
de 9h à 12h
du lundi au samedi
Tel : 02.38.76.90.35
site Internet : www.menestreau-en-villette.fr
courriel : cm-menestreau.en.villette@wanadoo.fr
Facebook : Ménestreau - Mairie

RENDEZ-VOUS !

Merci à tous ceux qui pourront participer. Votre aide nous est très précieuse, pour la réussite de notre traditionnel Marché de Noël.

Installation des stands :

Mercredi 6 décembre

De 9h à 12h

Jeudi 7 décembre

De 9h à 12h et 14h à 17h

Vendredi 8 décembre

De 9h à 12h et 14h à 17h

Samedi 9 décembre :

De 8h30 à 12h30

Rangement du mobilier :

Dimanche 10 décembre

A la fermeture du Marché de Noël

Démontage et rangement des stands :

Lundi 11 décembre,

De 9h à 12h et de 14h à 17h



Courjumelle
1920
Au cœur de la Sologne

Vendredi 8 décembre 2017

Projection du film à la Maison des Associations

Deux séances : 14h30 et 20h30

« Courjumelle » un plongeon dans la vie des années 20 en Sologne avec l'acteur principal de Ménestreau-en-Villette comme de nombreux figurants.

21^{ème} Marché de Noël

9 et 10 décembre 2017

Entrée gratuite

Samedi 9 : de 16h à 21h

A partir de 18 h : Chorale Ménestrellia, chants de Noël par les enfants des écoles suivis des traditionnels vin et chocolat chauds offerts par la municipalité
Prestation de l'Harmonie

Dimanche 10 : de 10h à 18h

Clowns, sculpture de ballons, arrivée surprise du Père Noël sur le marché, danse sur podium vers 14h00 et 16h00, animation pour enfants à la bibliothèque,

Durant ces deux jours :

Vente d'artisanat et de produits régionaux

Exposition artistique en mairie avec Patrice Latger, pastels et Marc Vubassonne, sculptures

Restauration sur place : Huîtres, plats cuisinés, estouffade, pommes de terre au lard, crêpes, gaufres, pâtisseries, confiseries, accras, ti' punch, café, thé, vin chaud, chocolat chaud, etc

L'Auberge du Cerf propose un menu spécial samedi soir : Jambon à l'os, tarte Tatin, glace.

Animations : Carrousel ancien et animateur sur site



DÉPARTEMENT DU LOIRET
COMMUNE DE MÉNESTREAU-EN-VILLETTE

COMPTE-RENDU SOMMAIRE DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 28 SEPTEMBRE 2017

L'an deux mille dix-sept le jeudi vingt-huit septembre à dix-huit heures trente, le conseil municipal de la commune de Méneestreau-en-Villette (Loiret), dûment convoqué, s'est réuni, en session ordinaire, à la mairie, sous la Présidence de Monsieur Éric LEMBO, Maire.

Étaient présents : M. Bertrand DAUDIN, Mme Marie-France PICHARD, M. Jean-Marc CADET (à partir de 19 h 25), Adjoint, M. Olivier DAVID, MM Fabrice WEBER (à partir de 18 h 55) et Emmanuel PLASSON, Mme Lucie LECOLLOEC (jusqu'à 19 h 30), MM Franck BAILLEUL, Claude LEMARCHAND et Denis TRÉMAULT

Étaient absents excusés : Mme VATZ qui donne pouvoir à M. LEMBO
Mme BISSON qui donne pouvoir à Mme PICHARD
M. CADET qui donne pouvoir jusqu'à son arrivée à 19 h 25 à M. DAUDIN
M. WEBER qui donne pouvoir jusqu'à son arrivée à 18 h 55 à M. DAVID
Mme LECOLLOEC qui donne pouvoir après son départ à 19 h 30 à M. TRÉMAULT

Étaient absents : M. Laurent SCHWAEDERLÉ et Mme Anna KNYSZ

Monsieur Denis TRÉMAULT a été élu Secrétaire.

Installation de deux conseillers municipaux

Suite aux démissions successives de M. ROMERO, Mme ELIE, M. PINGUAT, Mme SCHWADERLÉ, M. PETIT, Mme SURIN, M. BAILLOT et Mme PERCHERON, M. SCHWADERLÉ et Mme KNYSZ Anna ont été installés en qualité de conseiller municipal.

Maison d'auxiliaires de santé

Le conseil municipal accepte le dossier de permis de construire de la Maison d'auxiliaires de santé et le Dossier de Consultation des Entreprises (DCE).

De même, le conseil municipal accepte qu'une promesse de bail de location soit signée avec le « CABINET INFIRMIER DE MÉNESTREAU EN VILLETTE » pour l'occupation d'une partie du bâtiment.

Communauté de Communes des Portes de Sologne (CCPS)

↳ Contrat départemental de soutien aux projets structurants

La Communauté de communes prendra à son compte 57 % du montant de l'enveloppe globale (691 748 €). La subvention attribuée à la commune de Méneestreau-en-Villette s'élève à la somme de 46 500 € pour la réalisation de la Maison d'auxiliaires de santé.

↳ Commission Locale chargée d'évaluer les transferts de charges (CLECT)

Suite à l'entrée de la commune de Jouy-le-Potier dans la CCPS, le conseil communautaire a fixé à 8 le nombre de membres de la CLECT.

Le conseil municipal désigne M. Éric LEMBO en qualité de délégué pour siéger comme auparavant à cette commission.

Gymnase – rénovation énergétique – choix des entreprises

Le conseil municipal retient dans le cadre des travaux de rénovation énergétique du gymnase les entreprises suivantes pour un montant global de travaux HT de 323 553,41 € :

- ↳ LOT 1 VRD / GROS ŒUVRE (Tranche 1) : JALICON 39 590,92 €
- ↳ LOT 2 – SERRURERIE / MENUISERIES EXTÉRIEURES (Tranche 1) : CROIXMETAL 57 376,47 €
- ↳ LOT 3 – VRD / GROS ŒUVRE (Tranche 2) : GIMONET 65 540,27 €
- ↳ LOT 4 – BARDAGE / ÉTANCHÉITÉ (Tranche 1) : GIMONET 31 587,12 € HT
- ↳ LOT 5 – CHAUFFAGE / VENTILATION / PLOMBERIE / ÉLECTRICITÉ (Tranche 2) : GALLIER 129 458,63 €

De même le conseil municipal retient la société SOCOTEC pour assurer les missions de coordination SPS (2 700,00 € HT) et de contrôle technique – Constat du respect des règles d'accessibilité aux personnes handicapées (4 200,00 € HT)

Admission en non-valeur de titres de recettes émis sur les exercices 2010 à 2015 et effacement d'une dette dans le cadre d'un dossier de surendettement

Sur proposition de Monsieur le Trésorier de La Ferté Saint-Aubin le conseil municipal décide de statuer sur l'admission en non-valeur des titres de recettes émis sur les exercices 2010 à 2015 sur le Budget Principal, pour un montant de 4 035,27 € et le Budget de l'Eau et de l'Assainissement pour un montant de 376,61 €.

De même Monsieur le Trésorier de La Ferté Saint-Aubin informe qu'un dossier de surendettement a fait l'objet d'un effacement de dettes. A cette occasion, Monsieur le Maire précise que cette décision irrévocable a pour conséquence l'effacement des dettes du débiteur. Le conseil municipal valide l'effacement de ces dettes représentant pour la commune une somme globale de 2 222,94 €

LOGEMLOIRET

Dans le cadre de la mise en œuvre de son plan stratégique patrimonial, LOGEMLOIRET, lance un programme de vente de logements à ses locataires. Aussi, le conseil municipal accepte le principe de la vente des logements locatifs de LOGEMLOIRET, de type 3, situés allée du Champ de Foire.

Fourrière animale des communes et des communautés du Loiret dont la commune fait partie – adhésion de deux nouvelles communes

Le conseil municipal émet un avis favorable à l'adhésion des communes de Montereau et de Saint-Germain-des-Prés au syndicat pour la gestion de la fourrière animale des communes et communautés du Loiret.

Film « Courjumelle »

Le conseil municipal décide d'attribuer une subvention d'un montant de 440,00 € pour permettre la projection sur la commune du film « COURJUMELLE » réalisé par M. Jean-Claude RAOUL et auquel plusieurs acteurs et figurants originaires de Méneestreau-en-Villette ont participé.

Le film sera diffusé à la Maison des Associations, le vendredi 8 décembre prochain. Deux séances sont programmées l'une à 14 h 30 et l'autre à 20 h 30.

QUESTIONS DIVERSES

• Communauté de communes des Portes de Sologne

1°) Syndicat Mixte de Collecte et de Traitement des Ordures Ménagères (SMICTOM) et Syndicat Mixte Intercommunal pour le Ramassage et le Traitement des Ordures Ménagères de la région de Beaugency (SMIRTOM) :

Monsieur le Maire présente les rapports des deux syndicats de collecte des ordures ménagères sur le territoire de la Communauté de communes des Portes de Sologne. En ce qui concerne le SMICTOM, il a été collecté 220 kg/habitant/an d'ordures ménagères soit environ 70 kg de moins que la moyenne nationale.

Pour la collecte sélective il y a été apporté 80 kg/habitant/an identique à la moyenne nationale.

Le coût aidé par habitant est de 51 €/habitant/an pour les ordures ménagères et 83,34 € pour l'ensemble (ordures ménagères, déchetterie, collecte sélective) soit 6 % inférieur aux moyennes nationales.

Le coût aidé correspond à l'ensemble des dépenses de fonctionnement après déduction des recettes liées aux ventes de matériaux et des différentes aides ou subventions.

Le conseil municipal prend acte de ces rapports.

2°) Plan Local d'Urbanisme intercommunal PLU i :

La Communauté de communes envisage de prendre la compétence PLU i. En effet, un décret d'application récent de la loi NOTRE prévôt l'attribution d'une DGF bonifiée (130 000 € pour notre Communauté de communes) si celle-ci prend des compétences supplémentaires dont la compétence PLU i. Les communes devront délibérer avant le 1^{er} janvier 2018 dans ce sens.

Cela aura pour conséquence que si la commune de Méneestreau-en-Villette approuve son PLU après l'enquête publique début 2018, c'est la Communauté de communes des Portes de Sologne qui l'entérinera.

• Contrat d'exploitation de la station d'épuration

Le contrat d'exploitation de la station d'épuration communale arrivant à échéance début juillet, une consultation a été lancée. Deux entreprises ont répondu. La SOGEA, moins-disante et aux mêmes conditions financières que le contrat précédent, a été retenue.

• Réseau d'eaux pluviales route de Vouzon

Les travaux de renforcement du réseau d'eaux pluviales, route de Vouzon, débuteront le 6 novembre prochain et pour une durée de quatre semaines.

• École élémentaire – tableau inter-actif

Un tableau inter-actif a été installé dans la classe CP / CE1.

